

Burundi : Accord sur la totalisation des périodes d'assurance pour les retraités

@rib News, 21/04/2014 - Source Xinhua Les fonctionnaires retraités et leurs ayants droits bénéficieront désormais de la totalisation des périodes d'assurance pour la détermination de leurs droits d'assurance en matière de pensions servies par l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS - Photo : Siège à Bujumbura) et l'Office National des Pensions et Risques Professionnels, des Magistrats et des Agents de l'Ordre Judiciaire (ONPR), a révélé M. Onesphore Baroreraho, directeur général de cet office. M. Baroreraho, qui s'exprimait lors d'une conférence de presse, a précisé que cette convention signée le 17 janvier dernier entre l'ONPR et l'INSS, vise la protection et la continuité du droit aux prestations caractéristique rétroactif.

D'après M. Baroreraho, il a fallu faire justice aux milliers de fonctionnaires placés aujourd'hui sous un statut privé en cotisant à l'INSS après avoir passé une longue période sous le régime du statut général des fonctionnaires. M. Baroreraho a fait remarquer que même si la convention entre l'ONPR et l'INSS a été signée en janvier dernier, elle revêt cependant un caractère rétroactif.